

N/REF : 24/10/2025 9H48 C:000003 I:02659
V/REF : AC/C31238
V/Email reçu le Vendredi 24/10/2025 a 9H48

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. RTD
IMMEUBLE : LA ROTONDE -RTD
8/10, RUE DE REDON
.
35000 RENNES

Rennes, le

27 Novembre 2025

Référence Marché: 024071-ELT-003

LOCALISATION : RUE 8 REDON - LOGT VACANT SUR PASS AU 19/11
LOGEMENT N° 018403, PORTE N°8403, 3° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : CONSUEL - ELT 018403 RTD
ATTESTATION ÉLECTRIQUE AVEC OBTENTION CONSUEL

Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 21/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
APPAREIL GÉNÉRAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION
CONSTAT : PRÉSENT ET ACCESSIBLE
DISPOSITIF DIFFÉRENCIEL 30MA
CONSTAT : PRÉSENT MAIS NON CONFORME
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS
PORTES FUSIBLES ADAPTÉS SUR CHAQUE CIRCUIT
LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE DANS LA SALLE DE BAIN
CONSTAT : PRÉSENTE
MATÉRIELS VÉTUSTES OU DANGEREUX
INTERRUPTEUR DIFFERENCIEL 40A
CONDUCTEURS NON PROTÉGÉS MÉCANIQUEMENT
DOUILLE PLAFONNIER
CONSTAT : ABSENCE DE REGLETTE CUISINE, FILS APPARENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 21/11/25 a 16H11 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT056-Attest.diagn.locat.T3 yc déliv.	1	150,00	150,00
	TOTAL H.T.			150,00
	T.V.A. a 10,00%			15,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			165,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.